



## **COLLOQUE REGIONAL SUR LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU LITTORAL DANS UNE PERSPECTIVE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

*Organisé par la Polynésie française  
avec le soutien financier de la Commission Européenne, du Fonds Pacifique et de  
l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ministère de l'Ecologie,  
du Développement durable, des Transports et du Logement).*

*et l'assistance particulière du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)*

*Placé sous le haut patronage du Ministère de l'Aménagement et du Logement en charge des  
affaires foncières et de l'urbanisme de la Polynésie française*

**12 - 16 décembre 2011  
Tahiti, Polynésie française**

### **Organismes partenaires**

- le Programme Régional Océanien d'Environnement (PROE),
- l'Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique (ONERC),
- l'Institut de Développement Durable et des Relations Internationales (IDDRI),
- le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM),
- l'Organisation internationale de la francophonie (OIF : parrainage).

### **Enjeux et Objectifs**

L'objectif majeur de ce colloque est de promouvoir la coopération régionale et l'échange d'expériences et d'expertises en matière d'aménagement du littoral avec une interaction entre les connaissances scientifiques et les décisions politiques. Ainsi, les attentes du colloque sont :

- améliorer les politiques d'aménagement du littoral,
- développer une réflexion régionale commune pluridisciplinaire pour élaborer un ou plusieurs modèles d'aménagement du littoral océanien,
- diffuser les bonnes pratiques en matière d'aménagement et protection du littoral,
- établir une collaboration transversale régionale entre les décideurs politiques, les experts techniques et les organismes de recherche.

Le succès de ce colloque repose sur la participation régionale, la qualité des interventions, et les outils de communication.

Les conclusions du colloque seront publiées dans un rapport de synthèse et seront concrétisées par la signature d'une déclaration commune sur la place du littoral dans le développement durable des îles du Pacifique.



## Thèmes

Quatre thèmes seront abordés sous la forme de conférences plénières propres à nourrir la réflexion des ateliers de travail sur les politiques d'aménagement du littoral à mettre en place dans une perspective d'adaptation au changement climatique en vue de préparer la déclaration (voir présentation détaillée ci-après).

### Sessions thématiques :

- Le changement climatique et les milieux côtiers : les dimensions sociales et les modes de vie
- Les mesures réglementaires en aménagement du littoral
- L'aménagement en milieu insulaire océanien : les outils de l'aménageur et les études techniques
- La coopération régionale et le financement des actions

## Participants attendus

Le colloque est organisé pour accueillir une centaine de participants :

- décideurs et experts nationaux des états insulaires et collectivités du Pacifique ;
  - représentants d'organismes régionaux, nationaux et internationaux intervenants dans les stratégies d'aménagement et d'adaptation au changement climatique ;
  - représentants d'associations et communautés locales œuvrant dans des projets d'adaptation localisés ;
  - chercheurs, techniciens, scientifiques d'organismes et instituts de recherche sur les problématiques régionales ;
  - représentants d'organismes de financement de projets d'adaptation au changement climatique.
- 50 participants dont le déplacement et le séjour sont pris en charge par le comité organisateur :
    - Délégations des Pays et territoires membres du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique :
      - 3 personnes pour les délégations de la Nouvelle Calédonie et Wallis et Futuna
      - 1 personne pour chacune des délégations des 19 autres pays et territoires membres de la Commission du pacifique Sud, hors Nouvelle Zélande, Australie, Etats-Unis et France<sup>1</sup>.
    - Intervenants extérieurs, dont au moins la moitié sont issus de la région :
      - 7 personnes représentants d'organismes intervenants dans le domaine,
      - 6 personnalités disposant d'une compétence spécifique sur les thèmes traités par le colloque.
    - Délégation de la Polynésie française composée de 10 élus et techniciens communaux.

<sup>1</sup> Le cas échéant, les pays et territoires de la région qui souhaiteraient que leur délégation soit composée de plus d'une personne, doivent alors prendre en charge le déplacement et le séjour des membres supplémentaires, qui doivent par ailleurs envoyer un formulaire d'inscription comme tous les autres participants tel que précisé ci-après.



- 50 autres participants invités du comité organisateur, dont la moitié environ sont issus de la Polynésie française, d'origine professionnelle diverses et intéressées d'une manière ou d'une autre par le thème du colloque.

## Identification et invitation des participants

Les personnes souhaitant participer au colloque doivent retourner le formulaire d'inscription ci-joint aux deux adresses ci-dessous par courrier électronique au plus tard le **24 octobre 2011** précisant la forme de la contribution qu'ils souhaiteraient apporter et à quel titre ils sollicitent leur participation à ce colloque :

- membre d'une délégation d'un pays ou territoire de la région,
- intervenant extérieur,
- invité du comité organisateur.

Nicole MILOT  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
[NicoleM@spc.int](mailto:NicoleM@spc.int)

Agnès BENET  
Secrétariat comité organisateur  
[colloque.palfcc@gmail.com](mailto:colloque.palfcc@gmail.com)

Ils recevront confirmation de leur inscription au plus tard le 31 octobre 2011 par courrier électronique dont ils accuseront réception dans un délai maximum d'une semaine afin de confirmer leur participation.

Les participants dont le déplacement et le séjour sont pris en charge par le comité organisateur seront tenus informés des modalités pratiques d'organisation de leur déplacement et de leur séjour dès réception de la confirmation de leur participation.

## Contributions écrites et exposés des participants

Les participants sont invités à effectuer une présentation relative à un des quatre thèmes ci-dessus, soit sous la forme d'un exposé en séance plénière, soit sous la forme d'une contribution écrite qui sera intégrée dans le dossier remis à chaque participant avant le début du colloque, soit sous la forme de brochures, posters qui seront exposés pendant la durée du colloque.

Il vous est demandé de nous envoyer votre contribution écrite à l'adresse e-mail suivante : [colloque.palfcc@gmail.com](mailto:colloque.palfcc@gmail.com) au plus tard le 24 novembre 2011.

Si vous souhaitez que votre présentation fasse l'objet d'un exposé en séance plénière relative à un des quatre thèmes du colloque, celle-ci doit nous être proposée conformément aux indications consultables dans la « fiche exposé » ci-jointe, également consultable sur la page Internet relative au colloque dont le portail d'accès se situe sur le site Internet du service de l'urbanisme [www.urbanisme.gov.pf](http://www.urbanisme.gov.pf).

## Interprétariat

La réunion se déroulera en anglais et en français. Des services d'interprétation simultanée et de traduction seront assurés.



## Comité organisateur

Ministère de l'aménagement et des affaires foncières, en charge du logement et des affaires foncières : Virginie MONOD

Ministère de l'environnement, de l'énergie et des mines : Tekau FRERE

Service de l'urbanisme (chef de projet) : Philippe COURAUD

Délégation à la recherche : Priscille FROGIER

Service des relations internationales : Bruno PEAUCELLIER

Bureau des affaires européennes : Charles GARNIER

Secrétariat / assistance technique et scientifique : Agnès BENET (bureau d'études PROGEM)

## Hébergement

Le comité organisateur a pris des dispositions pour faciliter l'hébergement des participants sur le lieu même du colloque, à l'hôtel SOFITEL Maeva Beach. Le comité organisateur propose aux participants assurant eux-même le financement de leur séjour et qui souhaitent bénéficier de ces facilités d'hébergement, d'en informer le comité organisateur en remplissant la partie prévue à cet effet dans la fiche d'inscription au colloque.

## Informations et contacts

Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail ([colloque.palfcc@gmail.com](mailto:colloque.palfcc@gmail.com)) ou à vous rendre sur notre site [www.urbanisme.gov.pf](http://www.urbanisme.gov.pf) où les informations et les formulaires d'inscription peuvent être consultés et téléchargés.

Les membres des délégations dont le déplacement est pris en charge par le comité organisateur peuvent, si nécessaire, disposer d'informations sur tout ce qui concerne leur itinéraire, la délivrance et la remise des billets auprès des personnes suivantes :

### Pour les pays et territoires non PTOM

Nicole MILOT,  
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique  
Tel : (687) 26 01 56  
[NicoleM@spc.int](mailto:NicoleM@spc.int)

### Pour les PTOM

Magda BOUHADI  
CECOFORMA  
Tel : (32) 4 344 15 62  
[magda@cecoforma.be](mailto:magda@cecoforma.be)

## Agenda prévisionnel

Voir document ci-après.





## Adresses et contacts utiles

### Secrétariat du comité organisateur

PROGEM - Tel : (689) 70 22 77

[www.urbanisme.pf](http://www.urbanisme.pf)

[colloque.palfcc@gmail.com](mailto:colloque.palfcc@gmail.com)

### Secrétariat général de la communauté du Pacifique

Nicole MILOT,

Tel : (687) 26 01 56

[NicoleM@spc.int](mailto:NicoleM@spc.int)

### Hôtel où est organisé le colloque

Sofitel Maeva Beach

Tel : (689) 86 66 66

Fax : (689) 41 05 05

Réservation : [tahiti@acor.com](mailto:tahiti@acor.com)

### Air France

Réservation : (689) 47 47 47

[www.airfrance.com/pf](http://www.airfrance.com/pf)

### Air Tahiti Nui

Réservation : (689) 46 03 03

Fax : (689) 46 02 20

[info@airtahitinui.pf](mailto:info@airtahitinui.pf)

[www.airtahitinui.com](http://www.airtahitinui.com)

### Air Calin

Réservation : (689) 85 09 04

Fax : (689) 85 09 04

[www.aircalin.nc](http://www.aircalin.nc)

[acipt@mail.pf](mailto:acipt@mail.pf)

### Qantas

Réservation : (689) 50 70 64

Fax : (689) 43 10 52

[qantas@southpacificrepresentation.pf](mailto:qantas@southpacificrepresentation.pf)

### Air New Zealand

Réservation : (689) 54 07 47

Fax : (689) 42 33 12

[www.airnewzealand.com](http://www.airnewzealand.com)

### Service de l'Urbanisme (chef de projet)

Tel : (689) 46 80 23

Fax : (689) 43 49 83

[direction@urbanisme.gov.pf](mailto:direction@urbanisme.gov.pf)



**COLLOQUE REGIONAL  
SUR LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU LITTORAL DANS UNE  
PERSPECTIVE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Tahiti 12 - 16 décembre 2011**

**FICHE D'INSCRIPTION**

**PARTIE A : DETAILS PERSONNELS**

*(à remplir entièrement par le participant)*

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

e-mail :

Fax :

Pays :

Organisme représenté :

Titre :

**PARTIE B : CONTRIBUTION AU COLLOQUE**

Souhaitez-vous soumettre un exposé présenté en séance plénière (voir fiche d'information dans le dossier) ?

oui     non

Si oui, merci de compléter la **fiche de présentation d'un projet d'exposé ci-jointe**.

Hors conférence et ateliers, souhaitez vous présenter :

Contribution écrite   

Posters     *combien ?*:.....

Brochures   

Autre     *Merci de préciser*:.....

*NB : Compte tenu du nombre limité d'exposés, il est proposé aux participants de faire partager leurs connaissances et expériences par d'autres supports en dehors des séances plénières et ateliers.*

*Les posters seront affichés à l'aide de scotch ou de pate-à-fixe fournis sur place.*

**PARTIE C : HEBERGEMENT A L'HOTEL SOFITEL MAEVA BEACH**

*(informations sollicitées auprès des participants assurant la prise en charge de leur séjour)*

Souhaitez-vous que le comité organisateur se charge de vos réservations à l'hôtel SOFITEL Maeva Beach, lieu d'organisation du colloque ?

oui     non

Si oui, merci de préciser votre date d'arrivée et de départ :



## Modalités de soumission d'un exposé pour une présentation en conférence plénière

### Thèmes

Le thème général du colloque "les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique" se décline en quatre sessions, consacrée chacune à un thème spécifique, tel que détaillé dans le programme du colloque :

- Thème 1 : Le changement climatique et les milieux côtiers : les dimensions sociales et les modes de vie ;
- Thème 2 : Les mesures réglementaires en aménagement du littoral ;
- Thème 3 : L'aménagement en milieu insulaire océanique : les outils de l'aménageur et les études techniques ;
- Thème 4 : La coopération régionale et le financement des actions.

Chaque thème est abordé lors d'une session qui comporte une séance plénière suivi par des ateliers de travail. Les séances plénières sont destinées à la présentation d'exposés par des participants au colloque, se rapportant au thème de la session.

40 minutes au total incluant le temps de la discussion sont réservées pour chaque exposé. Le cas échéant, l'exposé pourra être repris comme base de travail pour les ateliers organisés sur le thème concerné.

#### [Inscription pour la présentation des projets d'exposé au comité organisateur](#)

Chaque intervenant souhaitant effectuer un exposé en séance plénière est invité dans un premier temps à remplir la fiche de présentation d'exposé indiquant le thème choisi et un résumé de l'exposé (1 500 caractères au maximum) et à l'adresser au comité organisateur avec sa fiche d'inscription **avant le 24 octobre 2011**.

Vous devez choisir la session la plus appropriée à votre exposé.

Le comité organisateur vous informera de l'acceptation de votre projet d'exposé en conférence plénière au plus tard le 31 octobre 2011 par courrier électronique.

*Le comité vous informe que dans le cadre de l'organisation des sessions, il est possible que votre présentation ne puisse être retenue pour un exposé en conférence plénière compte tenu du temps disponible pour ces conférences et du nombre d'exposés proposés.*

*Si vous le souhaitez, votre exposé peut alors être inclus dans le dossier remis à chaque participant en début de colloque, sous la forme d'une « contribution écrite » au thème de la session. La liste des contributions écrites, leurs auteurs et la présentation succincte mentionnée ci-dessus seront par ailleurs présentés oralement en séance plénière à l'ouverture de chaque session relative au thème auquel se rapporte votre contribution.*

#### [Envoi des exposés](#)

Le texte des exposés doit être envoyé au comité organisateur par courrier électronique à l'adresse [colloque.palfcc@gmail.com](mailto:colloque.palfcc@gmail.com) **au plus tard le 24 novembre 2011**.



**COLLOQUE REGIONAL  
SUR LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU LITTORAL DANS UNE  
PERSPECTIVE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**Tahiti  
12 - 16 décembre 2011.**

**FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET D'EXPOSE**

**PARTIE A : DETAILS PERSONNELS**

(À remplir entièrement par le participant)

Nom :  
Prénom :  
Téléphone :  
e-mail :  
Fax :  
Pays :  
Titre :  
Organisme :

**PARTIE B : EXPOSE PRESENTE EN SEANCE PLENIERE**

À quel thème se rapporte votre exposé ?

- Thème 1 : Le changement climatique et les milieux côtiers - dimensions sociales et les modes de vie
- Thème 2 : Les mesures réglementaires en aménagement du littoral
- Thème 3 : L'aménagement en milieu insulaire océanien : les outils de l'aménageur et les études techniques
- Thème 4 : La coopération régionale et le financement des actions

Souhaitez vous présenter parallèlement :

Posters   
Brochures   
Autre  *Merci de préciser:.....*

**PARTIE C : PRESENTATION SUCCINCTE – RESUME (1 500 caractères)**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....



## Thème 1

### Le changement climatique et les milieux côtiers : les dimensions sociales et les modes de vie

Bien que le changement climatique soit largement considéré comme l'une des menaces les plus importantes pour le développement humain, il est souvent analysé à travers une perspective exclusivement environnementale ou économique sans tenir suffisamment compte de la mesure dans laquelle il affecte potentiellement tous les aspects des sociétés humaines.

Toutefois, les effets négatifs du changement climatique ne se feront pas uniquement sentir sur les écosystèmes naturels et gérés mais également sur le fonctionnement des systèmes socio-économiques ou sur la santé et le bien-être des humains. En effet, la modification d'un écosystème entraîne un changement des ressources disponibles et par conséquent une transformation des modes de vie. Ainsi, les pratiques alimentaires, l'espace disponible pour l'agriculture, l'habitat, le réseau routier... peuvent se voir modifier. Doit-on penser à une autre structure sociale ?

Ainsi, ce thème pourrait aborder entre autres :

- Le changement climatique, le développement durable et les comportements sociaux : quels changements directs dans les comportements sociaux et de consommation sont espérés, enregistrés et prévisibles ?
- La sensibilisation des décideurs et de la société civile sur les questions sociales afin qu'elles soient prises en compte dans les décisions de politique climatique ;
- La présentation des expériences pertinentes afin de faciliter l'intégration des dimensions sociales dans les politiques et programmes climatiques, en maximisant les avantages et en évitant les effets négatifs ;
- Doit-on combattre la nature en l'aménageant sans cesse ou s'adapter au changement ?;
- L'impact du changement climatique sur l'emploi ;
- L'impact du changement climatique sur l'espace disponible.
- ...

## Thème 2

### Les mesures réglementaires en aménagement du littoral

Parmi les petits États et Territoires insulaires océaniques, il existe une grande diversité de situations en fonction de leurs contextes environnementaux, socioculturels, économiques et politiques propres. Par conséquent, les impacts seront variables d'un système insulaire à un autre pour une même manifestation des changements climatiques. Il convient donc de proposer des mesures réglementaires adaptées à chaque État et Territoire insulaire.

Les réglementations existantes ou à créer seront abordées avec notamment :

- Les plans de prévention des risques et les plans de gestion : sont ils adaptés et / ou appliqués pour changement climatique ? ;



- Quelle gestion de l'espace, quelle surveillance, quelles sanctions... ?;
- Quelle réglementation spécifique pour améliorer l'accès au littoral dans les îles du Pacifique ? Loi Littoral ou autres ?
- Doit-on redéfinir les limites du littoral ?
- Les habitats sont-ils adaptés ? Doit-on repenser le code de l'aménagement ? Doit-on réglementer l'architecture pour une meilleure adaptation ?
- ...

### **Thème 3**

#### **L'aménagement en milieu insulaire océanien : les outils de l'aménageur et les études techniques**

À l'échelle planétaire et considérant leur forte exposition et leur grande vulnérabilité aux changements climatiques et à l'élévation du niveau marin, les Petits Etats et Territoires Insulaires (PETI) en général, et encore plus les îles basses coralliennes, constituent de véritables sentinelles dans l'observation des effets des changements climatiques.

La Polynésie compte 84 atolls dont le devenir reste problématique. En effet, on retiendra ici la plus grande vulnérabilité des zones côtières par rapport à l'intérieur des îles et des îles basses coralliennes par rapport aux îles hautes. Dans ces deux cas, la hausse du niveau marin jumelée à des événements météorologiques extrêmes plus fréquents ou plus intenses (tempêtes et cyclones) augmentent très nettement les risques encourus par les écosystèmes coralliens, les ressources halieutiques, la ressource en eau douce, les sols, les populations, les infrastructures et les activités de la zone côtière.

Ce thème présente les conclusions des études techniques et développe les résultats de la recherche scientifique et les perspectives tant sur le changement climatique que dans les domaines suivants :

- Influence de la variabilité climatique de la houle sur le littoral ;
- Rôle des vagues côtières dans les processus morphodynamiques sur les plages (sur le littoral) ;
- Perspectives : Quel est le devenir des atolls ? ;
- Doit-on créer un réseau de surveillance des littoraux face au changement climatique en milieu insulaire tropical ?;
- L'aménagement côtier : Prévoir quel aménagement pour conserver et augmenter la biodiversité terrestre et marine en cas de diminution de l'espace ? ;
- L'évolution des zones côtières en milieu insulaire et les impacts du changement global : exemple de Moorea. (Remblais, mur bord de mer... : quels impacts sur la biodiversité, force du devenir d'un milieu et d'une société) ;
- Vulnérabilité et adaptation.
- ...



## Thème 4 La coopération régionale et le financement des actions

Un frein à l'adaptation et la mise en œuvre de mesures adéquates d'aménagement est la difficile mobilisation des ressources, tant techniques, humaines, que financières, par les administrations insulaires.

Or, de nombreux mécanismes, notamment financiers, ont été mis en place pour accompagner les pays et territoires dans leurs efforts d'adaptation. Cependant, en raison de l'accroissement du nombre de bailleurs de fonds, et les critères spécifiques que ceux-ci requièrent, l'accès à ces mécanismes est souvent difficile.

Les organismes régionaux peuvent intervenir comme soutien aux acteurs de la région pour l'accès à l'information et aux programmes existants. Ils proposent des programmes et des mécanismes permettant l'application de mesures adéquates.

Ce thème discutera:

- des mécanismes financiers existants qu'ils soient indépendants ou par l'intermédiaire d'organismes (PROE, CPS par exemple), de l'Europe ou autres partenariats ;
- des mesures d'intégration de la thématique d'adaptation au changement climatique dans les procédés budgétaires ;
- des différents programmes régionaux d'appui aux politiques publiques d'adaptation au changement climatique dans le Pacifique.
- ...



## Informations pratiques et visas d'entrée

### Climat

La Polynésie française est une destination ensoleillée bénéficiant d'un climat tropical idéal pour alimenter les cascades et les rivières, favorisant une végétation luxuriante toute l'année.

Avec une température atmosphérique moyenne de 26°C, Tahiti et ses îles sont animées par deux saisons, la première chaude et pluvieuse (novembre à avril) et la seconde plus sèche et plus fraîche (mai à octobre).

La température moyenne des lagons est de 27°C permettant le développement d'une faune et d'une flore récifale.

Cliquez sur [www.meteo.pf/](http://www.meteo.pf/) pour connaître les prévisions sur la Polynésie française.

### Tenue vestimentaire

Le climat et le style de vie sur les îles favorisent le port de vêtements décontractés, légers et confortables.

Pour le dîner, les hommes pourront porter un short et un T-shirt décontractés et les femmes pourront se vêtir d'une robe de plage.

Durant la semaine de conférence, nous suggérons au participant de porter une tenue élégante, décontractée et confortable.

Cérémonie d'ouverture : tenue semi-formel (Chemise, cravate, tenue de cocktail).

Réception : tenue élégante et confortable.

Dîner de clôture : tenue semi-formel (Chemise, cravate, tenue de cocktail).

### Heure locale

La Polynésie française est dans le même fuseau horaire que les îles Hawaii (GMT – 10). Le décalage horaire avec la France est donc de 12 heures en heure d'été et de 11 heures en heure d'hiver française.

### Taux de change

La devise en Polynésie française est le Franc Pacifique (XPF). Les valeurs des billets de banques sont de 500, 1.000, 5.000 et 10.000 francs et les pièces sont de 1, 2, 5, 10, 20, 50 et 100 francs.

Le taux de change est fixe et lié à celui de l'Euro (1€ = 119.33 XPF).

Arrivés en Polynésie française, les visiteurs peuvent échanger leur devise à l'aéroport de Faa'a ou dans les banques de Papeete (ouvertes principalement en semaine).

La plupart des cartes bancaires sont acceptées, il n'est donc pas nécessaire d'échanger un montant important de devise.

Cliquez [ICI](#) pour accéder à un convertisseur de devise.



## Électricité

Le courant électrique de Polynésie française est de 220 Voltz (60 Hz). La connexion des appareils se fait par une prise à 2 fiches. Assurez vous de la compatibilité de vos appareils. Des convertisseurs/adaptateurs, nécessaires pour vos appareils (ordinateurs inclus), sont généralement disponibles sur demande à la réception de votre hôtel.

## Assurance

Les frais d'inscription n'incluent aucune assurance. Il est fortement recommandé à tous les participants de souscrire une assurance sur leur voyage avant de se rendre au congrès. Le secrétariat et le comité organisateur déclinent toute responsabilité en cas de défaut d'assurance d'un participant.

Votre agent de voyage ou votre compagnie aérienne pourra vous informer sur les dispositions à prendre.

## Réclamation

Le secrétariat du colloque et le comité organisateur accepteront leur responsabilité pour les dommages de toutes natures subits par un participant ou une personne accompagnatrice (la perte ou le dommage de leur effet personnel) dans le cadre du colloque régional sur les politiques d'aménagement du littoral dans une perspective d'adaptation au changement climatique.

## Pourboire

Bien que non interdit, le pourboire n'est pas une habitude en Polynésie française et en conséquence, il n'est pas attendu. Bien sûr, si vous avez été satisfait du service, votre pourboire sera très apprécié dans les hôtels et les restaurants.

## Commerce et centre ville

Les magasins sont ouverts en semaine de 7h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h. La plupart des magasins du centre ville sont ouverts de 8h30 à 17h30 en semaine et de 8h30 à 12h le samedi matin.

Beaucoup de services ne sont pas disponibles le dimanche. **Par exemple, les banques sont fermées le samedi et le dimanche.**

## Visa

### Conditions d'entrée en Polynésie française

Tout visiteur en Polynésie française doit disposer d'un billet de retour pour son pays ou pour une autre destination, et de fond suffisant pour vivre durant son séjour.

#### La dispense de visa dépend :

- de la nationalité de l'étranger ;
- de la possession éventuelle d'un titre de séjour en France ou dans un État appliquant
- les accords de Schengen ;
- de la durée du séjour ;
- et de la partie du territoire de la République française où le séjour est prévu.

#### Collectivités et territoires de la République française situés outre-mer (CTOM et TAAF)

JO n°292 et 293 des 17 et 18 décembre 2009 : arrêtés du 14 décembre 2009 relatifs aux documents et visas exigés pour l'entrée des étrangers sur le territoire des Départements et Régions d'outre-mer, de la Polynésie française, des îles Wallis et Futuna, de la Nouvelle-Calédonie et de Mayotte



## 1. Court séjour

La durée maximale du visa de court séjour est de 90 jours.

### Sont dispensés de visa les ressortissants des pays suivants :

- Les ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen (EEE) et de Suisse ;
- Andorre, Anguilla et Iles Vierges britanniques- Tortola (pour Wallis et Futuna seulement), Antigua et Barbuda (sauf pour Wallis et futuna) Argentine, Bahamas, Barbade, Brunei, Bolivie, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, El Salvador, Guatemala, Honduras, Iles salomon (sauf pour Mayotte), Israël, Kiribati (sauf pour Mayotte), Iles Marshall (sauf pour Mayotte) Malaisie, Maurice, Micronésie (sauf pour Mayotte), Monaco, Nauru (sauf pour Mayotte) Nicaragua, Nouvelle Zélande, Palaos (sauf pour Mayotte) Panama, Paraguay, Saint-Christophe et Nieves, Saint-Marin, Saint-Siège, Samoa occidentales (sauf pour Mayotte), Seychelles, Tonga (uniquement pour la Polynésie et Wallis et Futuna), Tuvalu (sauf pour Mayotte), Uruguay, Monténégro, Macédoine et Serbie, Vanuatu (uniquement pour la Polynésie et Wallis et Futuna) ;
- Les ressortissants des pays suivants : Australie, Brésil, -, Corée du Sud, Etats-Unis, Japon, Mexique, Singapour, Venezuela. **Cette dispense ne s'applique pas dans le cas de l'exercice d'une activité rémunérée dans un CTOM ;**
- Les titulaires de passeports de la région administrative spéciale de Hong Kong (République Populaire de Chine) et de la région administrative spéciale de Macao (République Populaire de Chine). **Cette dispense ne s'applique pas dans le cas de l'exercice d'une activité rémunérée dans un CTOM ;**
- Les titulaires d'un titre de séjour en cours de validité (sauf pour Mayotte) délivré - par le préfet d'un Département d'outre-mer, par le Haut-Commissaire d'une collectivité territoriale ainsi que par un État membre de Schengen ;
- Les titulaires d'une carte spéciale délivrée par le ministère des affaires étrangères et européennes aux personnels d'une mission diplomatique et consulaire.

## 2. Long séjour

### Seuls les ressortissants des pays suivants sont exemptés du visa d'entrée et de long séjour :

- États membres de l'Union Européenne, de l'Espace Économique Européen (EEE), de Monaco et Andorre.

Plus d'infos : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france\\_829/venir-france\\_4062/entrer-france\\_4063/les-etrangers-titulaires-un-passeport-ordinaire-dispenses-obligation-visa\\_70210.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/venir-france_4062/entrer-france_4063/les-etrangers-titulaires-un-passeport-ordinaire-dispenses-obligation-visa_70210.html)

Les missions françaises sont situées dans les îles Fidji (Suva), en Papouasie-Nouvelle-Guinée (Port Moresby) et au Vanuatu (Port-Vila) et, à ce titre, les délégués ayant des passeports des deux premiers pays sont tenus d'obtenir un visa avant le départ. Les délégués doivent noter que ce processus prend au moins deux semaines et doivent donc être lancer leur demande dès que les itinéraires sont confirmés, et bien avant la date de départ.

**Les visas ne sont plus exigés pour l'entrée en Polynésie française pour des séjours allant jusqu'à trois mois pour les ressortissants de tous les pays membres de la SPC à l'exception de Fidji et de la Papouasie- Nouvelle-Guinée.**

De plus :

### - Pour les citoyens américains et canadiens :

Un passeport d'une validité supérieure à trois mois à compter de la date de départ de Polynésie française est demandé. Aucun visa n'est nécessaire pour une durée de séjour n'excédant pas un



mois. Les étrangers ayant une carte de résidence U.S devront également satisfaire les conditions déjà citées et pourront obtenir plus d'informations au niveau du consulat français.

Les citoyens américains devront obtenir un visa de courte durée dans les cas suivants : missionnaire diplomatique et officiel, étudiant inscrit en Polynésie française, journaliste en mission, membre d'un groupe, ainsi que toutes personnes exerçant une activité rémunérée en Polynésie française (incluant les scientifiques et les artistes).

**- Pour les citoyens français :**

Un passeport d'une validité supérieure à six mois à compter de la date de départ de Polynésie française est demandé. **Aucun visa n'est nécessaire pour une durée de séjour n'excédant pas trois mois.**

**- Pour les citoyens néo-zélandais et australiens :**

Un passeport d'une validité supérieure à trois mois à compter de la date de départ de Polynésie française est demandé. **Aucun visa n'est nécessaire pour une durée de séjour n'excédant pas un mois pour les citoyens néo-zélandais, et trois mois pour les citoyens australiens, excepté en cas d'activités rémunérées en Polynésie française.**

**- Pour les citoyens japonais :**

Un passeport d'une validité supérieure à six mois à compter de la date de départ de Polynésie française est demandé. **Aucun visa n'est nécessaire pour une durée de séjour n'excédant pas un mois.**

**Conditions et Visa pour les autres pays :**

**- Visiteurs admissibles pour un séjour n'excédant pas trois mois :**

Les citoyens des pays suivants sont exemptés des toutes demandes de visa pour un séjour n'excédant pas trois mois : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Hollande, Portugal, Espagne, Suède, Royaume-Uni, Andorre, Liechtenstein, Monaco, Norway, San Marino, Suisse et Vatican.

**- Visiteurs admissibles pour un séjour n'excédant pas un mois :**

Les citoyens des pays suivants sont exemptés de demande de visa pour un séjour n'excédant pas un mois : Argentine, Bolivie, Brunei, Canada, Chili, Costa Rica, Croatie, Chypre, République Tchèque, Salvador, Equateur, Estonie, Guatemala, Honduras, Angarie, Islande, Japon, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Malte, Mexique, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Panama, Paraguay, Hollande, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Corée du Sud, et Uruguay.

**- Le visa est obligatoire :**

Les citoyens des autres pays incluant notamment **Israël, Brésil, Venezuela, et Panama** doivent demander un visa pour la Polynésie française délivré par le consulat français du pays de résidence du citoyen. **Le visa doit inclure les mots suivant "Valable pour la Polynésie française".**

*Les conditions d'entrée et les réglementations des douanes étant susceptibles d'être modifiées sans notification, il est important de vous renseigner auprès de l'organisateur du voyage et/ou des autorités concernés avant tout voyage international. Il est de la responsabilité de chaque passager de se renseigner sur les conditions d'entrée de chaque pays sur son itinéraire.*